



Deuxième conférence mondiale sur le climat
 Contribution et appui financier de la Suisse

Vu la proposition commune du DFI et du DFAE du 5 avril 1990
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. La Confédération contribue à la Deuxième conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra à Genève du 29 octobre au 7 novembre 1990, par le détachement d'un haut fonctionnaire et par un soutien financier aux frais d'organisation de la conférence. Le coût total de ces contribution ne dépassera pas 400'000 francs.
2. Suite à la requête du Directeur exécutif du PNUE et du Secrétaire général de l'OMM, M. Alain Clerc, sous-directeur de l'OFEFP et chef du service des affaires internationales, est mis à disposition des organisateurs de la conférence, pendant la période du 30 avril au 31 décembre 1990, afin de préparer et d'assurer la tenue de la session ministérielle. Pendant cette période, le traitement de M. Clerc et les indemnités appropriées seront pris en charge par la Confédération. M. Clerc maintient ses droits de réintégrer les services de la Confédération à l'issue de son mandat, dans une position et une classe de traitement qui tiennent pleinement compte de sa position actuelle. Les questions de détail relatives au détachement de M. Clerc seront négociées entre les départements concernés, d'entente avec l'intéressé. Pendant la durée de son mandat, M. Clerc pourra se prévaloir du titre de "Chargé de mission du Conseil fédéral".
3. Le DFI est autorisé à demander avec le deuxième supplément du budget 1990, à charge de l'article 310.493.01 "Commissions et organisations internationales, protection de l'environnement" de l'OFEFP, un crédit de Fr. 400'000 avec avance provisoire pour ce montant.
4. La Confédération offre en outre aux participants de la conférence un exemplaire de l'album "Le climat - notre avenir". A cette fin, l'ISM est chargé:

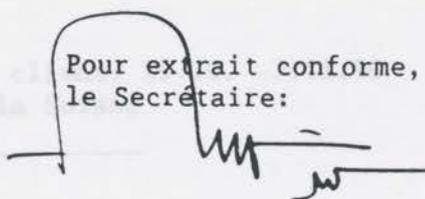
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- de faire procéder à l'édition de 3'000 exemplaires de cet ouvrage en version anglaise, dont la préface, rédigée par le Chef du DFI, sera adaptée au contexte particulier (contribution de la Confédération à la Deuxième conférence mondiale sur le climat);
- de prendre en considération, dans le cadre de l'impression, les intérêts de la Confédération;
- d'administrer la publication;
- de définir, avec l'éditeur, les modalités d'une vente éventuelle des exemplaires non réclamés par la Confédération.

5. Le DFI et le DFAE tiendront compte du co-rapport du DFTCE dans le projet de constitution de la délégation à cette conférence.

Pour extrait conforme,
le Secrétaire:



1. Historique

La première Conférence mondiale sur le climat s'est tenue à Genève du 11 au 23 février 1979, sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). C'est à cette occasion que, pour la première fois, des experts du monde entier s'étaient penchés sur la double question des incidences du climat sur la société et de l'influence des activités humaines sur le climat. Le Programme climatologique mondial avait été lancé par le Congrès météorologique mondial de 1979 concernant aux recommandations de la conférence.

En mai 1987, des représentants de l'OMM, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) recommandèrent qu'une deuxième conférence soit organisée pour marquer la première décennie des activités du Programme climatologique mondial. Un comité d'organisation a été mis en place en octobre 1987.

La Deuxième conférence mondiale sur le climat permettra de débattre du premier rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC), mis sur pied conjointement par l'OMM et le PNUE en 1988. Ce rapport contiendra une évaluation des connaissances scientifiques relatives à l'accroissement de l'effet de serre, des incidences sociales, économiques et environnementales de modifications du climat, ainsi que des propositions avancées aux gouvernements concernant les politiques à mettre en œuvre pour faire face à un climat.

Protokollauszug an:
 ohne / mit Beilage

Nr. z.K.	Dep.	Anz.	Akten
✓	EDA	8	-
✓	EDI	11	-
	EJPD		
	EMD		
✓	EFD	7	-
✓	EVD	5	-
✓	EVED	5	-
	BK		
✓	EFK	2	-
	Fin.Del.		

Berne, le 5e avril 1990

Au Conseil fédéral

Deuxième conférence mondiale sur le climat, 29.10. -7.11.90
Contribution et appui financier de la Suisse

1. Historique

La première Conférence mondiale sur le climat s'est tenue à Genève du 12 au 23 février 1979, sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). C'est à cette occasion que, pour la première fois, des experts du monde entier s'étaient penchés sur la double question des incidences du climat sur la société et de l'influence des activités humaines sur le climat. Le Programme climatologique mondial avait été lancé par le Congrès météorologique mondial de 1979 conformément aux recommandations de la conférence.

En mai 1987, des représentants de l'OMM, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) recommandèrent qu'une deuxième conférence soit organisée pour marquer la première décennie des activités du Programme climatologique mondial. Un comité d'organisation a été mis en place en octobre 1987.

La Deuxième conférence mondiale sur le climat permettra de débattre du premier rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC), mis sur pied conjointement par l'OMM et le PNUE en 1988. Ce rapport contiendra une évaluation des connaissances scientifiques relatives à l'accroissement de l'effet de serre, une étude des incidences sociales, économiques et environnementales de modifications du climat, ainsi que des recommandations adressées aux gouvernements concernant les stratégies politiques à mettre en oeuvre pour faire face à une évolution du climat.

2. La Deuxième conférence mondiale sur le climat

2.1 Cette conférence est copatronnée par trois organisations du système des Nations Unies, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), ainsi que par le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), organisation non-gouvernementale.

Elle aura lieu à Genève du 29 octobre au 7 novembre 1990. La première semaine se tiendra au niveau scientifique et sera consacrée à l'examen des parties scientifiques du premier rapport d'évaluation de l'IPCC, qui sera rendu public en septembre 1990, ainsi qu'à l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du Programme climatologique mondial.

La seconde partie de la conférence, les 6 et 7 novembre 1990, se tiendra au niveau ministériel. Les ministres de l'environnement du monde entier auront ainsi l'occasion de passer en revue les recommandations de l'IPCC concernant les mesures de politique gouvernementale et les stratégies internationales dans le contexte des changements climatiques. Le thème-clef de la session ministérielle sera sans doute une future convention internationale sur le climat.

2.2 Lors de la troisième session de l'IPCC, tenue à Washington du 5 au 7 février dernier, un groupe de 10 pays européens (Autriche, Danemark, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Suède, Suisse) ont demandé que les objectifs de la conférence ministérielle soient clairement définis. Ces pays souhaitent que la Deuxième conférence réponde de manière concrète aux recommandations de la Déclaration de Noordwijk de novembre 1989. Celle-ci avait reconnu le besoin de stabiliser les émissions de gaz carbonique et souhaité que le niveau de cette stabilisation et les dates de référence soient examinés par l'IPCC et la Deuxième conférence mondiale sur le climat. Les 10 pays demandent en outre que la conférence convienne de certains principes et éléments d'une future convention et de ses protocoles additionnels. Ils considèrent enfin que l'élaboration d'une Déclaration finale nécessitera au moins deux réunions préparatoires.

2.3 Ainsi, dans le contexte des modifications climatiques, les deux événements marquants de cette année 1990 seront la parution du premier rapport d'évaluation de l'IPCC - et son examen par la Deuxième conférence mondiale sur le climat - et la préparation en vue de négociations pour une convention sur le climat. Si la Deuxième conférence mondiale sur le climat est donc un jalon important au niveau international, elle revêt également une importance non négligeable sur le plan national.

Malgré sa prospérité actuelle, la Suisse présente une vulnérabilité particulière aux changements climatiques. Des secteurs économiques aussi importants que le tourisme, l'agriculture, les ressources en eau, peuvent être gravement affectés par l'évolution présumée du climat. Les changements relativement rapides avec lesquels il faut compter risquent de rompre l'équilibre fragile des nos écosystèmes alpins déjà ébranlés aujourd'hui par les retombées des activités humaines, la pollution atmosphérique notamment. Des menaces sérieuses en résulteraient, non seulement pour la vie économique, mais aussi pour la sécurité des populations touchées.

La Deuxième conférence mondiale sur le climat contribuera donc à une prise de conscience de ces problèmes dans notre pays.

3. Contributions financières de la Confédération

3.1 Le budget total de la conférence est estimé à Fr. 2'375'000. À l'instar des engagements d'ores et déjà annoncés par certains pays (Canada, Etats-Unis, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne), la Suisse, en tant que pays hôte de la Deuxième conférence mondiale sur le climat, pourrait contribuer financièrement à la Deuxième conférence mondiale sur le climat.

3.2 Nous proposons d'une part qu'en réponse à la requête du Directeur exécutif du PNUE et du Secrétaire général de l'OMM, un haut fonctionnaire soit mis à disposition des organisateurs afin de s'assurer de la préparation et de la tenue la session ministérielle de la conférence, et que ses traitement et indemnités soient pris en charge par la Confédération. Nous souhaiterions attribuer cette responsabilité à M. Alain Clerc, sous-directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP).

La demande adressée aux autorités suisses par les quatre organisations responsables de la Deuxième conférence mondiale sur le climat est l'expression de l'estime que notre pays s'est acquise à travers son engagement en faveur de la coopération internationale, son rôle de pays hôte de nombreuses institutions chargées de protéger l'environnement, et le fait qu'il est un lieu de réunion privilégié de nombreuses conférences internationales touchant au domaine de l'environnement.

M. Alain Clerc est responsable depuis de nombreuses années du service chargé des questions internationales à l'OFEFP. Il a acquis une grande expérience en représentant la Suisse dans de nombreuses instances et conférences internationales. Il bénéficie d'une excellente réputation dans les milieux internationaux, en raison notamment du rôle qu'il a joué en tant que président du Groupe d'experts juridiques et techniques chargé de la préparation de la Convention de Bâle de 1989. Aussi est-il tout désigné pour prendre en charge la mission que les organisations responsables souhaitent confier à notre pays.

La Confédération assurerait le traitement de M. Clerc jusqu'au terme de son mandat, ainsi que les indemnités appropriées pour son changement de lieu de travail. Le solde serait dévolu à la

préparation et à la tenue de la conférence, aux frais de voyage et d'administration en résultant, et à l'organisation d'une réception par les autorités suisses à l'occasion de la conférence. M. Clerc maintient ses droits de réintégrer les services de la Confédération à l'issue de son mandat. Sa position et sa classe de traitement devront être alors dûment prises en considération. Ces questions seront négociées séparément entre le DFI et le DFF d'entente avec l'intéressé.

Nous proposons d'autre part que la Confédération assume une partie des frais globaux d'organisation et de mise sur pied de la conférence. Le coût total de l'ensemble de ces contributions ne dépassera pas Fr. 400'000.

3.3 Le problème des modifications climatiques est un problème mondial qui ne peut être résolu qu'à l'échelon du globe. Aussi la participation des représentants des pays en voie de développement à la conférence est-elle cruciale. La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire s'est déclarée en principe prête à prendre en charge les frais de participation de délégations de ces pays, pour un montant total de Fr. 150'000. Cette somme sera prélevée sur les crédits de la DDA.

3.4 La question des modifications climatiques suscite l'intérêt d'un public de plus en plus large. L'album illustré "Le climat - notre avenir" de la Commission suisse de recherches sur le climat et l'atmosphère (CCA) a fortement contribué à la perception et la compréhension par le public suisse des phénomènes liés au climat. Cette publication associe à un texte basé sur les connaissances scientifiques les plus récentes un graphisme des plus riches, et s'adresse aussi bien aux décideurs qu'au grand public. L'approche didactique de cet ouvrage a suscité un grand intérêt hors de nos frontières, intérêt qui n'a été mitigé que par le fait qu'il n'existe pas à ce jour de traduction anglaise.

Aussi l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et l'Institut suisse de météorologie proposent-ils d'offrir, en tant que contribution en nature de la Suisse, une version anglaise de l'album aux participants à la Deuxième conférence mondiale sur le climat. Cet ouvrage devrait compléter de manière attrayante les documents distribués lors de la conférence. L'édition anglaise sera actualisée par rapport à la version originale et consacrera une part plus importante au contexte international. Les offices concernés seront consultés en temps voulu sur le contenu de ce nouveau document. Le coût de 3'000 exemplaires est estimé à Fr. 97'600. Cette somme sera prélevée sur le crédit 1990 de l'OFEFP, au titre de la rubrique 310.493.01 "Commissions et organisations internationales".

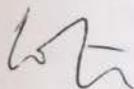
3.5 Comme mentionné plus haut, les deux dernières dépenses seront imputées respectivement au budget de la DDA et de l'OFEFP, qui disposent des crédits nécessaires. Les autres frais n'ont pas été prévus au budget. Il conviendra par conséquent d'autoriser le DFI à demander, avec le deuxième supplément du budget 1990, un crédit avec avance provisoire d'un montant de 400'000 francs, à charge de l'article 310.493.01 "Commissions et organisations internationales, protection de l'environnement" de l'OFEFP.

Eu égard à la pratique qui a prévalu par le passé (cf. FF 1989 I 1245, 1984 I 1213), le Conseil fédéral peut se fonder sur l'article 102, 8ème alinéa, de la Constitution fédérale pour autoriser le DFI à demander un crédit supplémentaire de Fr. 400'000 destiné à lui permettre de contribuer à l'organisation de la Deuxième conférence mondiale sur le climat. Il n'est pas nécessaire d'édicter préalablement une base légale ad hoc.

4. La participation d'une délégation suisse à la session ministérielle de la Deuxième conférence mondiale sur le climat fera, en temps opportun, l'objet d'une proposition au Conseil fédéral.
5. La présente proposition a été soumise en procédure préliminaire de consultation à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, l'Administration des finances, l'Office fédéral de l'énergie et l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, qui en ont approuvé le contenu.

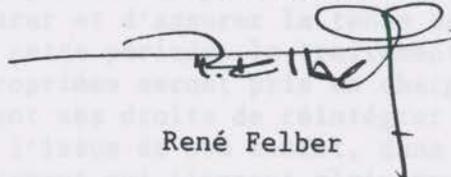
Au vu de ce qui précède, nous vous prions de prendre la décision suivante.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE L'INTÉRIEUR



Flavio Cotti

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



René Felber

Annexe:
projet de décision

Pour co-rapport à:

- DFEP - DFF
- DFTCE
- CF

Extrait du procès-verbal à:

- DFAE 6
- DFI 11 (SG 4, ISM 2, OFEFP 5)
- DFEP 2
- DFTCE 2
- DFF 2
- CF

DEUTSCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTMENT
 DEPARTMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE
 DEPARTAMENTO FEDERAL DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELL'ENERGIA

Deuxième conférence mondiale sur le climat
 Contribution et appui financier de la Suisse

Vu la proposition du DFI du 5. avril 1990
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. La Confédération contribue à la Deuxième conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra à Genève du 29 octobre au 7 novembre 1990, par le détachement d'un haut fonctionnaire et par un soutien financier aux frais d'organisation de la conférence. Le coût total de ces contribution ne dépassera pas 400'000 francs.
2. Suite à la requête du Directeur exécutif du PNUE et du Secrétaire général de l'OMM, M. Alain Clerc, sous-directeur de l'OFEFP et chef du service des affaires internationales, est mis à disposition des organisateurs de la conférence, pendant la période du 30 avril au 31 décembre 1990, afin de préparer et d'assurer la tenue de la session ministérielle. Pendant cette période, le traitement de M. Clerc et les indemnités appropriées seront pris en charge par la Confédération. M. Clerc maintient ses droits de réintégrer les services de la Confédération à l'issue de son mandat, dans une position et une classe de traitement qui tiennent pleinement compte de sa position actuelle. Les questions de détail relatives au détachement de M. Clerc seront négociées entre les départements concernés, d'entente avec l'intéressé. Pendant la durée de son mandat, M. Clerc pourra se prévaloir du titre de "Chargé de mission du Conseil fédéral".
3. Le DFI est autorisé à demander avec le deuxième supplément du budget 1990, à charge de l'article 310.493.01 "Commissions et organisations internationales, protection de l'environnement" de l'OFEFP, un crédit de Fr. 400'000 avec avance provisoire pour ce montant.
4. La Confédération offre en outre aux participants de la conférence un exemplaire de l'album "Le climat - notre avenir". A cette fin, l'ISM est chargé:

- de faire procéder à l'édition de 3'000 exemplaires de cet ouvrage en version anglaise, dont la préface, rédigée par le Chef du DFI, sera adaptée au contexte particulier (contribution de la Confédération à la Deuxième conférence mondiale sur le climat);
- de prendre en considération, dans le cadre de l'impression, les intérêts de la Confédération;
- d'administrer la publication;
- de définir, avec l'éditeur, les modalités d'une vente éventuelle des exemplaires non réclamés par la Confédération.

décidé

Pour extrait conforme,
le Secrétaire:

La Confédération contribue à la deuxième conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra à Genève du 19 octobre au 7 novembre 1990, par le détachement d'un haut fonctionnaire et par un soutien financier aux frais d'organisation de la conférence. Le coût total de ces contributions ne dépassera pas 400'000 francs.

Suite à la requête du Directeur exécutif du DFI et du Secrétaire général de l'OMM, M. Alain Claret, sous-directeur de l'OMM et chef de service des affaires internationales, est mis à disposition des services de la Confédération, pendant la période du 20 avril au 31 décembre 1990, afin de préparer et d'exécuter la partie de la mission ministérielle. Pendant cette période, le traitement de M. Claret et les indemnités accessoires seront pris en charge par la Confédération. M. Claret maintient ses droits de réintégration aux services de la Confédération à l'issue de son mandat, dans une mesure et une classe de traitement qui tiennent pleinement compte de sa position actuelle. Les questions de détail relatives au détachement de M. Claret seront négociées entre les départements concernés, d'accord avec l'intéressé. Pendant la durée de son mandat, M. Claret pourra se prévaloir du titre de "Chargé de mission de l'OMM".

Le DFI est autorisé à demander avec la dernière régularité au budget 1990, à charge de l'article 118-421.01 "Commissions et organisations internationales, protection de l'environnement" de l'OMM, un crédit de fr. 400'000 francs avec provision provisoire pour ce mandat.

La Confédération offre en outre aux participants de la conférence un exemplaire de l'album "Le climat - notre avenir" à cette fin, l'IRM est chargée



EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELLE ENERGIE
 DEPARTAMENT FEDERAL DA TRAFFIC ED ENERGIA

3003 Bern, 11. April 1990

An den Bundesrat

Deuxième conférence mondiale sur le climat, 29.10.-7.11.1990
 Contribution et appui financier de la Suisse

Mitbericht

zum Antrag des EDA und des EDI vom 5. April 1990

Wir sind mit dem vorliegenden Antrag grundsätzlich einverstanden.

Bei dieser Gelegenheit möchten wir jedoch auf die Situation der Schweiz bezüglich CO₂ hinweisen:

Die Entwicklung der CO₂-Emissionen (mehr als 50 % Anteil am Treibhauseffekt) wird zur Zeit durch das BEW untersucht. Diese Arbeiten erfolgen nicht zuletzt im Hinblick auf die bevorstehenden internationalen Aktivitäten bezüglich Klimaänderungen.

Ob die Schweiz ihre Emissionen bis zum Jahre 2000 stabilisieren kann, ist noch offen. Abzuwarten sind vorerst die Entscheidungen über Energieartikel, Energienutzungsbeschluss und die beiden Initiativen. Auch die Ausgestaltung des Energiegesetzes und der Zeitpunkt des Inkrafttretens werden unsere Möglichkeiten massgeblich beeinflussen können.

Jede Verpflichtung, welche die Schweiz auf internationaler Ebene eingeht, sollte dieser Situation Rechnung tragen.

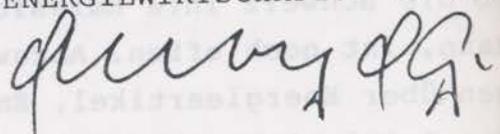
In diesem Zusammenhang verweisen wir auf eine von der Schweiz mitgetragene Erklärung im IPCC (International Panel on Climate Change) am 5.-7.2.1990 in Washington, USA. Danach soll die Schlusserklärung der Weltklimakonferenz eine Verpflichtung der Industriestaaten zur Stabilisierung der CO₂-Emissionen bis zum Jahre 2000 enthalten. Angesichts unserer ungewissen nationalen Möglichkeiten, könnte unseres Erachtens die Schweiz eine solche Erklärung anlässlich der Weltklimakonferenz nicht mitunterzeichnen.

Dieser Situation ist bei den laufenden Vorbereitungsarbeiten Rechnung zu tragen. Punkt 2.2 der Erläuterungen zum Antrag des EDI an den Bundesrat könnte in diesem Sinne neu wie folgt redigiert werden:

... soient clairement définis. Ces pays souhaitent que la Deuxième conférence se traduise par un engagement des pays industrialisés à stabiliser leurs émissions de CO₂ au plus tard d'ici à l'année 2000. Ici la Suisse doit observer une certaine prudence; notre position, sur la scène internationale; étant toujours déterminée par les directives du Conseil fédéral données lors de la conférence ministérielle de Noordwijk.

Les 10 pays demandent en outre ...

EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND
ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT



Adolf Ogi





EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Bern, den 11. April 1990

An den Bundesrat

Deuxième conférence mondiale sur le climat, 29.10.-7.11.90.
 Contribution et appui financier de la Suisse

M i t b e r i c h t

zum Antrag von EDI und EDA vom 5. April 1990

Das EFD ist im Grundsatz mit dem Antrag einverstanden, muss
 aber folgende Änderungen des Beschlussesdispositivs beantra-
 gen:

Antrag:

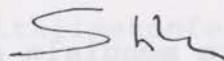
- Ziffer 3: Die finanzielle Beteiligung des Bundes wird, nach Abzug der Ausgaben für die Zurverfügungstellung von Herrn Clerc, der Rubrik 310.493.01 belastet.
- Ziffer 3bis: Ein allfällig notwendiger Nachtragskredit auf
 (neu) der Rubrik 310.493.01 ist im Rahmen der übrigen Kredite des BUWAL vollumfänglich zu kompensieren.

Begründung

Wir möchten der vorgesehenen Beteiligung der Schweiz nicht opponieren, sind jedoch der Meinung, dass ein Entscheid über

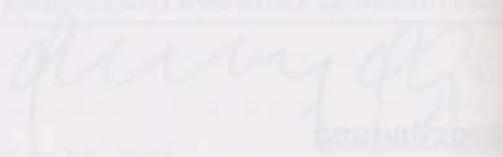
ein Nachtragskreditbegehren auf der Rubrik 310.493.01 zum heutigen Zeitpunkt verfrüht ist. Sollte sich ein solches als notwendig erweisen, müssen wir auf einer vollwertigen Kompensation innerhalb der Kredite des BUWAL beharren.

EIDG. FINANZDEPARTEMENT



Stich

Die finanzielle Beteiligung des Bundes wird nach Aussage der Angaben für die Investitionen... (mirrored text)



Wir möchten der vorgesehenen Beteiligung der Schweiz nicht opponieren, sind jedoch der Meinung, dass ein Entschaid über...



Prot
□ of
z.V.
Y
6.89 10